

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05367

Numéro SIREN : 527 617 864

Nom ou dénomination : 2F MAINTENANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/050986

## 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : 2E MANIFANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 8 RUE PIERRE BAUD 69200 VENISSIEUX

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : 

**COPIE CERTIFIÉE**  
**CONFORME A L'ORIGINAL**

				Exercice N clos le, 31/12/2020		Exercice N-1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC					
		Frais de développement	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	179	131	49	108	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ	106 547	59 566	46 981	54 084	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	21 991	11 468	10 524	12 447	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	53 067	47 501	5 566	10 020	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts		BF	BG						
Autres immobilisations financières		BH	BI						
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	181 784	118 666	63 119	76 659		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	524 658		524 658	569 057	
		Autres créances (3)	BZ	CA	76 164		76 164	79 229	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD	CE					
	Disponibilités	CF	CG	332 558		332 558	338 632		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI						
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	933 380		933 380	986 918		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	1 115 164	118 666	996 499	1 063 577		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant 

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé :	37 000 )	DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence :	EK )	DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG		
	Report à nouveau			DH	152 799	133 595
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	(36)	19 204
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK	2 283	1 349
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	195 745	194 848
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées				DN		
<b>TOTAL (II)</b>				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 102	260
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	108 319	107 320
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		470
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	483 406	659 415
	Dettes fiscales et sociales			DY	196 700	101 264
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	625	
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	10 600	
	<b>TOTAL (IV)</b>			EC	800 753	868 728
	Écarts de conversion passif		(V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	996 499	1 063 577
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		Écart de réévaluation libre		1D		
		Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	790 153	868 258
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	1 004	

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

## 5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant 

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	179	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	106 547	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	21 991	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	26 761	KW		KX	
		Matériel de transport				KY	11 926	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	13 804	LC		LD	576
	Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	181 029	LO		LP	576
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
	TOTAL IV					LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	181 208	ØH		ØJ	576	
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	179
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	106 547
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	21 991
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	26 761
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	11 926
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	14 380
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG		NH	181 605
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	181 784	ØM

**5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2021  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

Exercice N clos le : 31/12/2020

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant 

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	71	PF	60	PG		PH	131
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	52 463	PN	7 103	PO		PQ	59 566
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 544	QA	1 923	QB		QC	11 468
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	22 913	QE	2 676	QF		QG	25 590
	Matériel de transport	QH	6 340	QI	2 000	QJ		QK	8 340
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 218	QM	354	QN		QO	13 572
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	104 478	QV	14 057	QW		QX	118 535
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	104 549	ØP	14 116	ØQ		ØR	118 666

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	933	T5		T6		T7		T8		T9	933
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3	933	X4		X5		X6		X7		X8	933
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM							NO
Total général (I + II + III+IV)	NP		NQ	933	NR		NS		NT		NU		NV	933
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		933	Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			933			

CADRE C

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Primes de remboursement des obligations

SP

Z8

SR

## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant 

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	1 349	933	2 283
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	1 349	933	2 283
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	1 349	933	2 283	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	933	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

## Extension 1

2F MAINTENANCE

## PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

## AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

## PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

**7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFIP N° 2056 2021

**Extension 2**

2F MAINTENANCE

**AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

**AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION**

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

**8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	524 658	524 658		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement construite* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 119	4 119	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	43 724	43 724	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	28 321	28 321	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
	<b>TOTAUX</b>			VT	600 822	600 822	VV
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 102	1 102			
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	483 406	483 406			
Personnel et comptes rattachés		8C	56 675	56 675			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	41 428	41 428			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	93 016	93 016		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 581	5 581		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	625	625			
Groupe et associés (2)		VI	108 319	108 319			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>			VY	790 153	790 153		
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	XW	
	Amendes et pénalités	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				I8
- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%				ZN		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs				WN	
	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I)	SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				<b>TOTAL I</b>	WR	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.					WS	36	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées aux taux de 0 %				WH	
		- imposées aux taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales					XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts : ( ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation ) )				2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY		
Majoration d'amortissement					XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonération de plus-values	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV	Sociétés investissements immobilier créées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Basin d'emplois a redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'accruvés NG (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)					XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	XH	36	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			} ————— bénéfice (I moins II) ————— déficit (II moins I)	XI	XJ	36	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)			XN	XO	36	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD



**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE				Néant <input type="checkbox"/>
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	36
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	36
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges				
		8X		8Y
		8Z		9A
<b>TOTAL GENERAL</b>		9B		9C
Provisions pour dépréciation				
		9D		9E
		9F		9G
<b>TOTAL GENERAL</b>		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
<b>TOTAL GENERAL</b>		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		ligne WI		ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



# 11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE					Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	133 595	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales	ZB		
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	19 204		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
					Report à nouveau	ZG		152 799
<b>TOTAL I</b>			ØF	152 799	<b>TOTAL II</b>		ZH	152 799

## DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>							Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail )					J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
DÉTAILS DES POSTES - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	1 222 677	
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )					J8		XQ	29 115	
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	549 526	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	6 066	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )					ES		ST	101 035	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 908 420	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW	5 607	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )					ZS		9Z	6 409	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	12 016	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	407 746	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	339 271	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019)							ØB	385 672	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK	1,18 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé			XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Si non 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)  
[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

**12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2021**

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			10			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9				11
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**II - Autres éléments**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
<b>CADRE A: plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)</b>						
<b>CADRE B: plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)</b>		<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>		
<b>CADRE C: autres plus-values taxables à 19 % (1)</b>			<b>(Ventilation par taux)</b>			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.







## 14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter  col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 %  Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

 Néant  X 
**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020

Durée en nombre de mois : 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel :	YP	12
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 458 381
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>Total 1</b>	<b>OX</b>	<b>2 458 381</b>

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	3 160
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>Total 2</b>	<b>OM</b>	<b>3 160</b>

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 908 420
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	(4 222)
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
<b>Total 3</b>	<b>OJ</b>	<b>1 904 204</b>

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>OG</b>	<b>557 336</b>
-----------------------------	------------------------------------	-----------	----------------

**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
---	----	--

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

*Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE*

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
--	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
---	----	--

Effectifs au sens de la CVAE	EY	
------------------------------	----	--

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
---	----	--

Période de référence	du	GY	au	GZ
----------------------	----	----	----	----

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**  
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2021

Néant

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	370
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="FOURE LAGADEC"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="356500306"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="185"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="164"/>	Voie	<input type="text" value="BOULEVARD DE GRAVILLE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="76600"/>	Commune	<input type="text" value="LE HAVRE"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="FERRAT"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="383244993"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="185"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="108"/>	Voie	<input type="text" value="RUE ANDRE BOULLE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="30100"/>	Commune	<input type="text" value="ALES"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre	<input type="text"/>	Nom Patronimique et prénom(s)	<input type="text"/>		
	Nom marital <input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
	Pays <input type="text"/>				
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Titre	<input type="text"/>	Nom Patronimique et prénom(s)	<input type="text"/>		
	Nom marital <input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
	Pays <input type="text"/>				
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant  X

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

CONFORME A L'ORIGINAL  
2F maintenance  
E.R. 571  
69969 CORBAS CEDEX  
SIRET 527 617 864 00014

**FOURE LAGADEC SAS**  
SIEGE SOCIAL  
164 boulevard de Graville  
76600 Le Havre  
SIRET : 356 500 306 00036  
FOURELAGADEC.COM

2F MAINTENANCE

8, RUE PIERRE TIMBAUD

69200 VENISSIEUX

ANNEXE 2020



## A : Faits majeurs de l'exercice

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

### 1 : Evènements principaux de l'exercice

La société a bénéficié du crédit d'impôt compétitivité pour un montant de 0 € comptabilisé dans un compte de charges de personnel.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière, de reconstruction du fonds de roulement.

### 2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable CRC.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres sont les suivantes :

Dotation aux amortissements dérogatoires pour un montant de	933.32 €
Reprise aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0.00 €

## B : Informations relatives au bilan



### 1 : Bilan actif

#### A : Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

LOGICIELS	3 ANS
MATERIEL ROULANT	5 ANS
AMENAGEMENT DES INSTAL	10 ANS
CONSTRUCTIONS	15 ANS
MATERIELS FIXES	5 ANS
MATERIELS DE BUREAUX	3 ANS

#### B : Immobilisations incorporelles

NEANT.

#### Mouvement sur l'actif immobilisé

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	179			179
Immobilisation corporelles	181 029	576	0	181 605
Immobilisations financières	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0			0

## Mouvement sur les amortissements

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	71	60	0	131
Immobilisations corporelles	104 478	14 057	0	118 535

### C : Liste des filiales et participations

Société	% de détections	Capitaux Propres	Montant brut	Provision	Montant net
---------	-----------------	------------------	--------------	-----------	-------------

NEANT

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par application des méthodes suivantes : actifs nets réévalués, rentabilité future, perspective d'activité de la société détenue.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

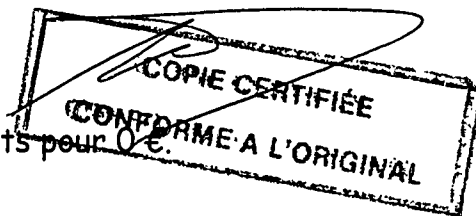
### D : Prêts

Ils sont constitués des prêts faits dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Ils s'élèvent à 0 €.

E : Autres immobilisations financières

Elles concernent des dépôts et cautionnements pour 0 €.



F : Evaluation des stocks

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production selon la méthode dite de l'achèvement.

Le coût de production comprend :

- Les matières et travaux sous traités au prix d'achat
- La main d'œuvre au coût standard.

Les coûts standards retiennent les niveaux normaux d'utilisation, d'efficacité et de capacité.

En fin d'exercice, une comparaison avec les coûts réels est réalisée et permet de réintégrer globalement dans la valeur des stocks, les écarts entre coûts réels et coûts standards.

Le cas échéant, les en-cours sont dépréciés à la clôture de l'exercice afin d'appréhender les pertes à terminaison attendues d'ici la fin du contrat.

G : Clients , comptes rattachés et autres créances

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale.

La dotation des provisions pour créances douteuses est constituée en applications des règles internes, afin de tenir compte du risque de d'irrecouvrabilité en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des factures à établir liées aux chantiers terminés, pour un montant de 0 €.

	Total(1)	A - 1 an	Dont Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	524 658 €	524 658 €	0 €
Créances fiscales et sociales	76 164 €	76 164 €	0 €
Comptes courants	0 €		0 €

(1) dont créances douteuses pour 0 €

## 2 : Bilan passif

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

### A : Capital social et capitaux propres

	<i>Nombre actions</i>	<i>Valeur nominale</i>
Début exercice	370	100.00
Fin exercice	370	100.00

Variations des capitaux propres	
Capitaux propres d'ouverture	194 848
Résultat de l'exercice	-36
Distribution de dividendes	0
Mouvements nets sur les provisions réglementées	933
Capitaux propres à la clôture	195 745

Nature	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin
Amortissement dérogatoires	1 350	933	0	2 283

B : Mouvement sur les provisions inscrites au bilan

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

<u>Nature</u>	<u>Début exercice</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Fin</u>
Prov pour obligation retraite	0	0	0	0
Autres Provision pour risques	0	0	0	0
Provision pour litige	0	0	0	0
Travaux à finir	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Les provisions pour travaux à finir concernent les en cours.

C : Emprunts auprès des établissements de crédit - Classement par échéance

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à un an sauf les dettes suivantes :

	TOTAL	A - 1 an	1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières	0	0		
Emprunt	0	0		
Concours bancaires	1 102	1 102		

D : Avances reçues sur commandes en cours



Le poste concerne les facturations émises sur les affaires non encore terminées et figurant en cours à l'actif du bilan. Elles s'élèvent à 0 €.

E : Dettes fournisseurs et autres dettes

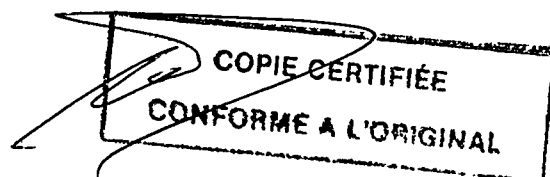
	Total	A - 1 an	Dont Charges à payer	Dont Entreprises liées
Dettes financières diverses	0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	484 032	484 032	34 274	165 052
Dettes fiscales et sociales	196 700	196 700	52 561	
Comptes Courant	108 319			54 159

F : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés des sociétés Fouré Lagadec SA, 164 Bd de Gravelle - 76600 Le Havre et de la société SARL HF 164 Boulevard de Gravelle - 76600 Le Havre.

## C : Informations relatives au compte de résultat

### 1 : Ventilation du chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires est constitué :

- de production de biens pour 0 € dont 0 € à l'export.
- De production de services pour 2 458 381 € dont 0 € à l'export.

### 2 : Analyse de l'effectif

	<i>Effectifs</i>
Cadres	1
Technicien, agent maîtri.	3
Employés	1
Ouvriers	7
<b>Total</b>	<b>12</b>

### 3 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	<i>Résultat courant</i>	<i>Résultats exceptionnels</i>
Résultat avant impôts	897	-933
Impôts	0	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>897</b>	<b>-933</b>

#### 4 : Résultat exceptionnel et financier

COPRIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

##### Les produits exceptionnels concernent :

- Cessions immobilisations 0 €
- Reprise amortissements dérogatoires 0 €
- Retour à meilleure fortune 0 €

##### Les principales charges exceptionnelles concernent :

- Pénalités et amendes 0 €
- Cessions immobilisations 0 €
- Dotation aux amortissements dérogatoires 933 €

##### Les produits financiers concernent :

- Intérêt de compte courant 0 €
- Intérêt des prêts 0 €
- Autres produits 0 €

##### Les principales charges financières concernent :

- Intérêt des emprunts 0 €
- Intérêt sur participations 0 €
- Intérêt bancaires 406 €
- Commission affacturage 0 €
- Intérêt de compte courant 1 149 €

#### D : Engagements

##### 1 : Engagements donnés : cautions bancaires

	Montant	Devises
NEANT	0	EUR

##### 2 : Engagement reçus : FL SA

SOCIETE GENERALE	50 000	EUR
------------------	--------	-----

## E : Engagements de retraite

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

La société participe à des régimes de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Les engagements sont valorisés et comptabilisés selon les modalités décrites ci-dessous : Le montant total s'élève à 30 373 € au 31 décembre 2020 et couvre l'ensemble de la population concernée. Les engagements ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel à partir des hypothèses suivantes.

- âge de départ à la retraite entre 65 et 67 ans (en fonction de la date du 1<sup>er</sup> emploi)
- taux de rotation du personnel : 4.27 % en moyenne
- taux de progression des salaires (inflation) : 2.10 %
- calcul avec cotisations sociales patronales
- Le taux d'actualisation est fonction d'une courbe de taux. Il est différent pour chaque maturité conformément à la norme IAS 19, taux maximum de 0.85 %.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées. Ces primes sont incluses dans les « autres achats et charges externes » et s'élèvent à 0 € en 2020. Les engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan et demeurent en hors bilan pour un montant de 30 373 €.

## F : Crédit- bail

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

	<i>Mobilier</i>	<i>Immobilier</i>
Valeur d'origine	0	0
Amortissements :		
• Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Dotation de l'exercice	0	0
Total	0	0
Redevances payées :		
Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Exercices	0	0
Total	0	
Redevances restant à payer :		
• A 1 an au plus	0	0
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0
• A plus de 5 ans	0	
Total	0	0
Valeur résiduelle :		
• A 1 an au plus	0	
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	
• A plus de 5 ans	0	
Total	0	

## G : Convention entre partie liée

**Convention d'assistance et de prestations de services par la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes S.A.R.L. et Fouré Lagadec et Cie à la société 2F MAINTENANCE.**

Au titre de l'exercice 2020, la société 2F MAINTENANCE a comptabilisé une charge de 143 K€ relative aux prestations de la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes et Fouré Lagadec et Cie.

## H : Évènements post-clôture

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le monde en début d'année 2020. L'organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 30 janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie.

Des mesures strictes de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020. Cette situation est de nature à affecter le fonctionnement de la société et d'avoir des conséquences financières sur l'exercice 2020.

Toutefois, elle ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation de la société, compte tenu des mesures prises et envisagées, notamment avec le recours au chômage partiel pour une partie du personnel.



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 30 juin 2021

### RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Messieurs,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, conformément à la loi en vue d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

#### PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation des comptes et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le résultat de l'exercice 2020 est une perte de 36 €.

Au cours de cet exercice notre chiffre d'affaires s'est élevé à 2.890.027 euros en 2019 contre 2 458 381 en 2020.

Le résultat d'exploitation ressort à 2 452 € en 2020 contre 28 890 € en 2019. Le résultat financier est de - 1 555 €.

Les associés sont appelés à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, arrêtés ce jour, faisant apparaître :

- Capitaux propres : **195.745 euros**
- Chiffre d'affaires : **2.458.381 euros**
- Résultat de l'exercice : **- 36 euros**

et à donner quitus au président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes de la société ne comprennent aucune des dépenses visées par l'article 39-4 du CGI.

## 1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

L'activité de la société consiste dans la gestion d'un contrat de maintenance de l'usine AXENS de Salindres dans les métiers de la mécanique, chaudronnerie, tuyauterie et travaux annexes. Ce contrat a été prolongé pour cinq ans à compter du 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Client est satisfait, le volume d'activité et les résultats le sont aussi. Un avenant a été signé en date du 22/12/2020 prolongeant le contrat pour une période de 3 ans, allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

### **Difficultés rencontrées et progrès réalisés au cours de l'exercice**

La crise sanitaire très grave constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 30 Janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie. Des mesures strictes de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020. Cette situation pourrait être de nature à affecter le fonctionnement de la société et d'avoir des conséquences financières sur l'exercice 2020.

Au cours de l'année 2020, la Société n'a pas eu recours au chômage partiel pour une partie de son personnel.

### **Difficultés rencontrées et progrès réalisés au cours de l'exercice**

Au cours de l'année 2020, la Société Fouré Lagadec a réalisé plusieurs opérations juridiques sous la forme de TUP (transmission universelle de patrimoine) pour ses filiales dont Fouré Lagadec Rhône – Alpes au 1 septembre 2020.

Les TUP ont bénéficié d'une rétroactivité fiscale d'une rétroactivité comptable et fiscale au 1 janvier 2020. La société prend acte de radiation de la société Fouré Lagadec Rhone-Alpes.

### **Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir**

Compte tenu des mesures prises et envisagées pendant cette période, la continuité d'exploitation de la société, se poursuit avec la prolongation du contrat pour 3 ans (Avenant Axens) et offre à la Société une bonne visibilité sur l'activité.

### **Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice**

L'épidémie mondiale de Covid-19 continue d'impacter les activités du Groupe SNEF, auquel la société appartient. Ce contexte épidémique étant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer tous les éventuels impacts futurs pour la société, à la date d'établissement du présent rapport.



Maintenance

Un suivi de l'évolution de la pandémie est réalisé pour en évaluer les effets et mettre en place les procédures qui permettront d'en limiter les impacts.

## 2. DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D 441-4 du code de commerce nous vous donnons ci-dessous la décomposition par date d'échéances du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

3M 2FM 2020	Article D.441 I. - 1° Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	79	1	0	1	2	4
Montant total TTC des factures concernées (en euros)	447 319	6 276	-	184	8 521	14 981
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	19,48%	0,27%	0,00%	0,01%	0,37%	0,65%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						0
Montant total TTC des factures exclues (en euros)						-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de règlement couvrent de 30 jours à 45 jours fin de mois suivant les accords dérogatoires négociés avec certains de nos fournisseurs					



Maintenance

3M 2FM 2020	Article D.441 I. - 1° Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	11	0	0	0	0	0
Montant total TTC des factures concernées (en euros)	524 658	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total TTC du chiffre d'affaires de l'exercice	17,66 %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						0
Montant total TTC des factures exclues (en euros)						-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Accord contractuel ou délai légal - Article 441-6 dans un délai maximum de 60 jours.					

### 3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2020 de 36 € au report à nouveau qui passerait de 152.799 € à 152 763 €

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Le Président



Maintenance

SAS au capital de 37.000 €  
Siège social : 8 rue Pierre Timbaud  
69200 VENISSIEUX  
527 617 864 RCS LYON

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2021**

L'an Deux Mil vingt et Un le 30 juin à 10 H,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 2F MAINTENANCE au capital de 37.000 € réparti en 370 actions de 100 € chacune, entre deux associés, ayant son siège social 8 rue Pierre Timbaud – 69200 LYON, immatriculée sous le n° 527.617.864 RCS Lyon, s'est réunie au siège social après convocation par lettres recommandées et mail en date du 15 juin 2020,

Il a été dressé, par les soins du Président, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunions :

- **FOURE LAGADEC (SAS) possédant 185 actions**  
Représentée par Monsieur Christophe PERROUD
- **SAS Etablissements FERRAT possédant 185 actions**  
Représentée par Monsieur Jean Louis FERRAT

Monsieur Christophe PERROUD prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Jean Louis FERRAT est désigné secrétaire.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les deux actionnaires, possédant trois cent soixante dix actions (370) actions sont présents et que l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social, est valablement constituée et peut délibérer comme Assemblée Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'exercice 2020
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La convocation des actionnaires,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2020
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2020,
- Le rapport du président sur l'exercice 2020,
- Les rapports de Madame le commissaire aux comptes sur l'exercice 2020
- Le texte des résolutions proposées.

SLF  
CP



**Maintenance**

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 225-83 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Il demande à l'assemblée de lui en donner acte ce qu'elle fait à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Après échange de vues il est passé au vote des résolutions.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Président sur les comptes sociaux, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, des rapports de Madame le Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et comptes de l'exercice 2020.

Elle donne quitus, sans réserve, à Monsieur le Président et au Commissaire aux Comptes, de leur mandat pour cet exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice 2020 de 36 € au report à nouveau qui passe de 152.799€ à 152.763 €.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

*Cete résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du code de commerce approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts, publications et autres formalités, comme conséquences de l'adoption des présentes décisions, et plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11h. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

**Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes**  
**Demande de confidentialité du compte de résultat**

**DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS**

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 2 F Maintenance

Forme juridique : SAS

Numéro unique d'identification - (Siren) : 527 617 864 RCS Lym

Représentée par :

Nom : M. FEHRENBACH Prénom : Nicolas

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

**Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 dec 2020**

- Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
- Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves
- Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes
- Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes
- Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

